

# CARTE DE SURVEILLANCE DESTINÉE AUX PATIENTS ENFANTS TRAITÉS PAR TRUXIMA® DANS LES MALADIES HORS ONCOLOGIE AINSI QU'À LEURS PARENTS

## Pourquoi votre enfant a-t-il reçu cette carte ?

Ce médicament peut rendre votre enfant plus susceptible de développer des infections. Cette carte vous informe sur :

- ce que vous devez savoir avant que votre enfant ne reçoive Truxima®
- les signes d'une infection
- ce que vous devez faire si vous pensez que votre enfant développe une infection

Celle-ci comprend aussi le nom de votre enfant et le nom et numéro de téléphone de son médecin au verso.

## Que dois-je faire avec cette carte ?

- Gardez cette carte avec vous tout le temps – par exemple dans votre portefeuille ou votre sac à main.
- Présentez cette carte lors de toute prise en charge par un médecin, infirmier/ère ou dentiste, et pas uniquement à son médecin spécialiste qui lui a prescrit Truxima®.

Gardez cette carte avec vous pendant les 2 années suivant la dernière administration de Truxima®. En effet, les effets secondaires peuvent se développer plusieurs mois après avoir reçu le traitement.

## Quand votre enfant ne doit-il pas recevoir Truxima® ?

Votre enfant ne doit pas recevoir Truxima® s'il a une infection active ou un problème grave du système immunitaire.

Prévenez son médecin ou son infirmier/infirmière s'il est traité ou a été traité par le passé par des médicaments pouvant affecter son système immunitaire, comme une chimiothérapie.

## Quels sont les signes d'une infection ?

Recherchez les signes possibles d'infection suivants :

- fièvre ou toux persistante
- perte de poids
- douleur sans qu'il ne se soit blessé
- se sentir mal ou sans énergie

**Si votre enfant présente un de ces signes, informez immédiatement son médecin ou infirmier/ère. Vous devez aussi les informer de son traitement par Truxima®.**

## Que dois-je savoir d'autre ?

Rarement, Truxima® peut entraîner une infection grave du cerveau, appelée leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP). Celle-ci peut être fatale.

Les signes de LEMP comprennent :

- confusion, perte de mémoire ou troubles de la pensée
- perte d'équilibre ou un changement dans sa façon de marcher ou parler
- diminution de la force ou faiblesse d'un côté de son corps
- trouble ou perte de la vision

**Si votre enfant présente un de ces signes, informez immédiatement son médecin ou infirmier/ère. Vous devez aussi les informer de son traitement par Truxima®.**

## Où puis-je avoir d'autres informations ?

Voir la notice de Truxima® pour plus d'informations.

## Date de début de traitement et coordonnées

Date de la perfusion la plus récente : .....

Date de la première perfusion : .....

Nom du patient : .....

Nom du médecin : .....

Coordonnées du médecin : .....

Assurez-vous d'avoir la liste de l'ensemble des médicaments que votre enfant prend lors de chaque visite auprès d'un professionnel de santé.

Si vous avez des questions sur les informations contenues dans cette carte, adressez-vous à son médecin ou à son infirmier/ère.